

Avis de mise à disposition du projet de modification simplifiée

Vu le Code de l'Urbanisme, article L 123-13 et R 123-20-2 notamment ;

Projet de modification simplifiée ;

Monsieur le Maire informe qu'une mise à disposition du public relative au projet de modification simplifiée du "Plan Local d'Urbanisme" (PLU) de la Commune de Septeuil sera ouverte du 20 février au 21 mars 2016 inclus.

Ce projet de modification simplifiée porte sur la rectification de deux articles du règlement de la zone UH : l'article UH 6 relatif à l'implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques et l'article UH 10 relatif à la hauteur des constructions.

Le dossier de projet de modification simplifiée du PLU et l'exposé de ses motifs (consultables sur le site Internet : www.mairie-septeuil.fr) seront mis à disposition du public au lieu et horaires suivants :

**Mairie de Septeuil,
6 place Louis Fouché
78790 SEPTEUIL**

Aux heures d'ouvertures de la mairie :

Le lundi et mardi de 9h 15 à 12h et de 14h à 17h

Le mercredi et samedi de 9h15 à 12h

Le jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30

Le vendredi de 9h15 à 12h et de 14h à 16h

Un registre permettant au public de consigner ses observations sera ouvert à la mairie de Septeuil.